raies que lorsqu'il a été fait à la volée.

Selon que la saison est plus ou moins favorable à la végétation, la graine de mûrier met 15 à 20 *jours à lever*. Peu après qu'elle est hors de terre, et dès que le semis a poussé 3 à 4 feuilles qui le font reconnaître, il faut le *débarrasser par le sarclage des mauvaises herbes* qui s'y trouvent mêlées, et on éclaircit le plant en l'arrachant dans les parties où il est trop épais. Un peu plus tard, environ 5 à 6 semaines après avoir sarclé, on *donne un binage* qui doit être fait avec beaucoup de précaution à cause de la petitesse du plant. Un seul suffit si on a fait le semis à la fin de juin ou au commencement de juillet; mais il en faut toujours deux et même trois lorsqu'on a semé au printemps. Si la saison est sèche après qu'on a fait le semis ou lorsqu'il est levé, il est nécessaire de pratiquer un ou plusieurs arrosemens selon le besoin ; sans cela, on en compromettrait la réussite.

On donne le nom de *pourrette* au jeune plant provenu de la graine de mûrier. A la fin de l'automne de la première année ou pendant l'hiver qui suit, on arrache toute cette pourrette qui a acquis assez de force, c'est-à-dire toute celle qui a environ 1 pied de haut ou un peu plus, et on la plante en pépinière dans un terrain convenablement préparé et dans des rayons tracés à 2 pieds les uns des autres, en plaçant chaque pourrette à la même distance, et de manière que la plantation se trouve disposée en quinconce. On doit éviter en arrachant la pourrette de la tirer hors de terre en employant seulement la force de la main, ce qui brise et endommage toujours plus ou moins ses racines, et nuit à la reprise du jeune plant; mais il faut se servir de la fourche ou de la bêche pour soulever la terre ; par ce moyen toutes les racines et même leurs plus petits chevelus se trouvent parfaitement intacts. Toute la pourrette trop faible pour être transplantée est laissée dans les plates-bandes où elle a été semée; à la fin de l'hiver, on la coupe rez-terre afin de lui faire produire un plus beau jet dans le courant de la belle saison suivante. Il est préférable d'employer le sécateur pour faire ce recépage; il n'ébranle pas, comme le fait la serpette, les racines encore faibles, et il offre l'avantage de pratiquer l'opération beaucoup plus promptement.

Lorsque la pourrette commence à pousser, soit celle qui a été transplantée en pépinière, soit celle qui a été laissée en place, il faut avoir soin de *retrancher les jeunes rameaux* qui croissent latéralement, avant qu'ils aient pris beaucoup de consistance, et il sera bon que cette opération précède toujours chaque binage. Quant à la pourrette qui aura été recepée, on ne lui laisse qu'un bourgeon, et pour que celui-ci forme un beau jet, on a également soin de retrancher de bonne heure toutes les pousses latérales; on ne souffre pas surtout qu'il en croisse dans le bas, afin qu'il se forme des tiges bien droites et bien unies, sur lesquelles la greffe est bien plus facile à pratiquer.

Quoique le mûrier blanc ne soit pas cultivé pour le fruit qu'il rapporte, on est cependant presque généralement dans l'usage de le traiter comme on fait pour les arbres fruitiers; tous les jeunes plants que le semis a donnés sont regardés comme sauvageons et *soumis à la greffe*, par le moyen de laquelle on leur fait porter des feuilles plus grandes et plus épaisses, dans lesquelles, à quantité égale, le ver-à-soie, qui doit en faire sa nourriture, trouve une bien plus grande proportion de substance alimentaire. Voici, d'après les observations que j'ai faites, les différences qui existent dans le poids des feuilles du sauvageon et de plusieurs variétés de mûrier greffé, ou du mûrier Moretti, ou de l'espèce dite multicaule.

Le même nombre de feuilles pris sur des rameaux de même force et de même âge, pesait, provenant :

1° D'un *sauvageon* à feuilles très-petites et très-découpées.	16 onces.
2° D'un *sauvageon* à feuilles petites, mais non découpées. . .	22
3° D'un 3e *sauvageon* à feuilles moyennes.	34
4° D'un 4e *sauvageon* à feuilles plus grandes et peu découpées.	49
5° D'un 5e *sauvageon* à feuilles larges et entières.	62
6° D'un *Mûrier greffé* (M. romain, AUDIBERT).	80
7° D'une autre variété de *M. greffé*, dite *feuille-rose*.	89
8° D'une 3e variété de *M. greffé*, dite *grosse-reine*.	105
9° D'un *Mûrier-Moretti*.	111
10° D'un second *M. Moretti*, plus vigoureux.	118
11° D'un *M. multicaule*. . . .	180
12° D'un second *M. multicaule* plus vigoureux.	206

Il est bien facile de comprendre, si l'on compare le poids proportionnel des feuilles fourni par chacun de ces douze arbres, qu'il y aurait un grand désavantage à se servir de celles des premières, puisqu'elles exigeraient autant de temps pour être cueillies (et la cueillette des feuilles fait une grande partie de la dépense dans les éducations de vers-à-soie), que celles des dernières qui fourniraient aux vers 1 à 5 fois et jusqu'à 10 fois plus de nourriture. On ne devra donc conserver sans les greffer, dans un semis de mûriers sauvageons, que le petit nombre d'individus qui présenteraient des feuilles plus larges, plus étoffées, se rapprochant enfin par leur apparence des variétés déjà connues que l'on conserve et propage habituellement par la greffe. Quant à la plus grande partie qui ne présentera que des petites feuilles plus ou moins découpées, tous les jeunes plants qui seront de cette nature devront être modifiés par la greffe.

§ III.—De la greffe des mûriers.

Les sauvageons de mûrier peuvent être *greffés de plusieurs manières : en fente*, en écusson et en flûte ; mais ces différentes sortes de greffes ne réussissent pas toutes également bien. La première, outre qu'elle est sujette à manquer, est aussi plus longue à pratiquer, ce qui fait qu'elle n'est que peu ou point en usage, si ce n'est pour des ar-